

La ligne générale

Bulletin d'information du Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Rimouski

Février 2007

Que fait-on maintenant avec les 3,4 M\$?

Régis Fortin et Fernando Ouellet



Le budget de l'UQAR 2006-2007, adopté en mai 2006, prévoyait des revenus de 51,4 M\$ et des dépenses de 52,6 M\$, pour un déficit de 1,2 M\$. Le réinvestissement de 3,4 M\$ obtenu récemment a motivé le dépôt d'un budget révisé, préparé par le Service des finances et des approvisionnements, qui a été adopté le 23 janvier 2007 par le

Conseil d'administration. Le nouveau budget fait état de revenus de 54,6 M\$ et de dépenses de 54,2 M\$, pour un excédent de 450 000 \$. Essentiellement, l'augmentation des revenus de 3,2 M\$ permet d'effacer

le déficit prévu cette année (1,2 M\$), de produire un surplus de 0,5 M\$ et d'augmenter les dépenses de 1,5 M\$.

Relativement aux dépenses, le poste budgétaire *Masses salariales et avantages sociaux* est à peu près inchangé (42,8 M\$). Quant au poste budgétaire *Autres charges*, on y note une augmentation substantielle. Il passe en effet de 9,8 M\$ à 11,4 M\$. Vous trouverez ci-dessous le détail des principales variations présentées dans le document déposé au Conseil d'administration. À la lumière de ces informations, il appartient à chacun et à chacune d'entre nous de juger de la pertinence des choix effectués pour allouer ces nouvelles ressources financières... ☆

Affectation du réinvestissement aux projets suivants¹ :

	\$
• Améliorations des infrastructures liées à l'enseignement	
• Équipements scientifiques	500 000 \$
• Ressources technologiques	400 000
• Ressources documentaires	150 000
• Mobilier pour le nouveau Campus de Lévis	150 000
• Recrutement, visibilité et notoriété	150 000
• Développement de la formation	150 000
• Soutien à la formation pratique et aux étudiants	50 000
• Projets spéciaux visant une plus grande efficacité et efficacité dans les services de soutien	200 000
Électricité et chauffage	(100 00)
Publicité administrative et recrutement	100 000
Compression des dépenses dans les services	(182,70)
Dépenses d'intérêts	50 000
Déplacements pour la dispensation des cours	50 000
	<hr/>
	1 567,30 \$



¹ UQAR — Fonds de fonctionnement — Prévisions budgétaires 2006-2007 révisées au 30 novembre 2006 — Document déposé au Conseil d'administration du 23 janvier 2007.

La dégradation des conditions d'emploi chez les jeunes universitaires : quel est notre rôle?¹

Frédéric Deschenaux



Les changements structurels qui marquent actuellement le marché de l'emploi ont une incidence certaine sur la qualité de l'insertion professionnelle des travailleuses et des travailleurs. La précarisation des formes de l'emploi touche davantage les jeunes et, traditionnellement, les plus scolarisés étaient épargnés, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Cet article présente une réflexion sur

l'insertion professionnelle des jeunes dans une société marquée par le néolibéralisme économique en questionnant le rôle que nous avons à jouer dans la formation de ces futures travailleuses et futurs travailleurs.

Des changements structurels

La reconfiguration de l'économie (la fameuse mondialisation) et la prégnance de l'idéologie néolibérale, avec son « inétanchable » soif du profit, ont mené les entreprises à préconiser l'emploi flexible (atypique) par rapport à l'emploi qu'elles qualifient de rigide (typique). Dans cet esprit, plusieurs entreprises ont visé — et souvent réussi — à réduire le noyau d'employés réguliers pour limiter les responsabilités financières associées à l'emploi de ce type de main-d'œuvre. Ce faisant, elles peuvent trouver la flexibilité tant recherchée. En effet, les employés à temps partiel, les sous-traitants et les consultants sont tous des travailleuses et des travailleurs dont l'employeur peut disposer lorsque leurs services ne sont plus requis. Qui plus est, on demande souvent à ces employés « flexibles » d'être disponibles à l'emploi, pouvant être appelés n'importe quand pour combler un besoin de l'employeur. Notons qu'une non-disponibilité entraîne bien souvent le retrait de la liste de rappel de l'employeur, surtout dans les entreprises non syndiquées.

Dégradation des conditions d'insertion professionnelle

Le mythe encore assez tenace de l'insertion sans embâcle des jeunes universitaires pourrait être remis en question malgré le fait que les économistes estiment que le Canada et le Québec connaissent depuis 1992 une période ininterrompue de croissance. Prenant l'année 1992 comme point de départ, nous avons effectué une analyse de la situation du placement en emploi des diplômés universitaires.

Les indicateurs de l'insertion professionnelle, notamment le taux de placement, montrent que la situation s'est détériorée depuis 1992. De plus, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport utilisait auparavant un indicateur soudainement disparu des enquêtes *Relances*, soit le taux de placement dans un emploi à temps plein, lié au domaine d'études et permanent. La baisse substantielle et constante de ce taux depuis 1987 est-elle à l'origine de sa disparition des enquêtes postérieures à 1997? Nous nous permettons de poser la question. De plus, nous avons observé l'évolution du salaire hebdomadaire moyen des finissantes et des finissants. Les données officielles du Ministère ne nous montrent que les revenus en dollars courants, qui présentent une situation embellie. En effet, lorsque les dollars courants sont convertis en dollars constants pour prendre acte de l'effet de l'inflation, on remarque alors que les diplômés universitaires ont pâti depuis 1992 d'une perte considérable de leur pouvoir d'achat.

Le Canada et le Québec sont en période de croissance économique soutenue depuis 1992 et les entreprises n'ont jamais fait autant de profits. Même dans cette conjoncture économique favorable, les conditions d'emploi se détériorent et on exige de plus en plus de flexibilité de la part de la main-d'œuvre. Un sondage mené par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en 2004 auprès de 1 345 employeurs dans différents domaines montre que plus de deux tiers d'entre eux (67,7 %) s'attendent fortement à ce que leurs recrues puissent s'adapter aux changements structurels. Ce même sondage montre que 97,1 % des employeurs sont satisfaits de la formation universitaire de leurs recrues, autant sur le plan des compétences que des attitudes à l'égard du travail.

Ces différents constats nous interpellent comme professeurs et professeuses d'université. En effet, face à cette situation, le système d'enseignement se trouve dans une posture inconfortable. Alors que certains affirment que le système d'enseignement devrait davantage répondre aux besoins du marché de l'emploi, d'autres préconisent au contraire qu'il devrait s'en éloigner pour conserver son indépendance et son autonomie.

¹ Ce texte est largement inspiré d'un de nos textes paru dans le Mouton Noir, volume XII, numéro 2, p. 7.

Les tenants de cette dernière position en ont contre la prégnance de l'idéologie néolibérale dans la sphère de l'éducation. En fait, le système d'enseignement chercherait dorénavant à légitimer sa contribution à la société non plus par la production de nouveaux savoirs ou par la formation des étudiantes et des étudiants, mais plutôt par la « rentabilité » et la valeur des savoirs dispensés dans l'économie.

Devant les conditions de travail qui prévalent pour les jeunes universitaires, est-ce que l'adéquate préparation des diplômées et diplômés estimée par les employeurs reviendrait à une légitimation de ces conditions par le système d'enseignement? Lorsque nous présentons à nos étudiantes et à nos étudiants les conditions d'emploi dans nos domaines respectifs, sommes-nous en train de leur *faire accepter* leur futur

sort? Avons-nous raison de ne pas trop nous préoccuper de la situation des diplômées et des diplômés sous prétexte que nous avons peu à voir (avec raison!) dans ces décisions? Devrions-nous questionner ou dénoncer davantage la dégradation des conditions de travail sur la place publique?

La réponse à ces questions relève d'un débat politique et philosophique — aussi essentiel que délicat — sur l'organisation sociale et les finalités du « vivre-ensemble » qu'un article comme celui-ci ne peut que contribuer à poser sans toutefois prétendre trancher. ★

Zoom sur le paragraphe 3.02 : le SPPUQAR est le seul représentant officiel

François Méthot

Le paragraphe 3.02 de la convention reconnaît le SPPUQAR comme le seul représentant officiel et l'unique agent négociateur des professeures ou des professeurs aux fins de négociation et d'application de la convention. Cette disposition est conforme au Code du travail. D'ailleurs, il en est ainsi partout en Amérique du Nord selon les lois concernant l'organisation du travail. Il va de soi que toute modification à la convention doit être approuvée par les instances du Syndicat, mais ce paragraphe implique également que l'UQAR ne peut négocier les conditions de travail individuellement avec les membres du Syndicat.

Le rôle du SPPUQAR est double : d'une part, maintenir et améliorer les conditions de travail pour les membres et d'autre part, préserver les droits fondamentaux, si chèrement acquis depuis plusieurs décennies. La convention accorde aux professeures et aux professeurs des droits individuels et des droits collectifs que le SPPUQAR a pour mission de faire respecter dans un esprit d'équité et d'uniformité. Les droits sont les mêmes pour toutes et tous et le fait d'accepter un privilège pour certains membres seulement pourrait poser un problème d'équité.



Toute dérogation à la convention qui en modifie l'application pour une professeure ou un professeur doit recevoir l'approbation de l'UQAR et du SPPUQAR par la voie d'une entente. Une telle entente est possible, par exemple, lorsqu'une professeure ou un professeur fait une demande pour un privilège dont il a déjà été convenu entre les parties que ce privilège pourra s'appliquer dans le futur à toutes les professeures et à tous les professeurs. Aussi, des ententes peuvent-elles être conclues pour des raisons qui le justifient ou dans des circonstances spéciales comme une transition faisant suite à la signature d'une nouvelle convention. Ces ententes, temporaires, sont toujours circonscrites dans le temps.

Il est bon aussi de se rappeler que tout changement à l'application de la convention est susceptible de mener à une modification permanente de celle-ci. Historiquement, un changement dans une convention collective d'un établissement du réseau est souvent repris dans une autre constituante, voire dans tout le réseau de l'UQ.

Par ailleurs, lorsque l'UQAR refuse d'accéder à une de vos demandes en prétextant le refus du Syndicat, informez-vous auprès des membres du comité exécutif du SPPUQAR pour savoir si votre demande concerne l'application de la convention collective. ★

Des retards inacceptables

Jean-François Boutin et Régis Fortin

Les représentants et les représentantes des professeurs et des professeures à la Commission des études et au Conseil d'administration sont élus démocratiquement lors d'une assemblée générale du Syndicat. Pour les personnes élues à la Commission des études, leur nomination est entérinée sans délai par le Conseil d'administration. Pour les personnes élues au Conseil d'administration, leurs noms sont transmis au ministre qui propose leur nomination par décret du Conseil des ministres.

Avant 2004, le délai entre l'élection de nos représentants et représentantes et leur nomination officielle variait entre deux et six mois alors qu'il faut maintenant attendre plus d'un an. Par exemple, la nomination de MM. Yvan Roux et Francis Belzile, qui ont été élus par l'assemblée générale du 19 avril 2006, n'a pas encore été entérinée par décret ministériel. M. Jean-François Boutin, dont le mandat a été renouvelé lors de l'assemblée générale du 22 novembre 2005, est dans la même situation. Dans son cas toutefois, il peut continuer à occuper son poste puisqu'il s'agit d'un renouvellement. Plus surprenant encore, le premier mandat de M. Paul-Eugène Gagnon, représentant du milieu socio-économique et président actuel du Conseil d'administration, a pris fin le 13 octobre 2005 et son renouvellement n'a pas encore été entériné. D'autres universités du réseau UQ nous ont fait part de tels retards (UQAC, UQTR).

Dans une lettre adressée au président du Conseil d'administration à l'automne 2006, le SPPUQAR a

manifesté son mécontentement et a demandé que MM. Roux et Belzile soient invités aux réunions du Conseil d'administration à titre de personnes convoquées en attendant leur nomination. On a acquiescé en partie à cette demande en acceptant que M. Roux soit invité en remplacement de M. Jean-Pierre Gagné, alors en congé sabbatique, mais sans qu'il ait droit de vote. Dans le cas de M. Belzile, comme la convention collective prévoit que sa prédécesseure, M^{me} R'Kia Laroui, continue d'occuper le poste tant que sa nomination n'est pas officielle, il n'est pas invité aux réunions du Conseil d'administration.

La situation actuelle prive les professeurs et les professeures d'une voix au Conseil d'administration. Ne devrait-on pas plutôt dire que le CA est privé d'une voix? En plus, cette situation a pour effet de réduire la motivation à se faire élire à cette instance. On peut aussi comprendre la vexation des personnes élues.

**Le SPPUQAR compte
62 membres féminins et
122 membres masculins**



Une rumeur circule voulant qu'il existe une politique tacite du gouvernement qui consiste à retarder les nominations masculines pour forcer la hausse de la représentation féminine. Si c'est le cas, les modalités de l'application d'une telle politique devraient être discutées

publiquement. Dans le flou actuel, elles semblent nous défavoriser.

Un décompte des nominations au Conseil d'administration des universités qui ont fait l'objet d'un décret en 2005 et en 2006 révèle que sur 31 nominations, 15 ont concerné des femmes. On constate aussi que 16 nominations concernaient des représentants et des représentantes du milieu socio-économique. Le seul cas à l'UQAR a été le remplacement de M. Pierre Prévoist, représentant du milieu socio-économique, dont le mandat s'est terminé le 21 août 2005 et qui a été remplacé promptement par M. Louis Saint-Laurent, nommé officiellement le 21 septembre 2005. Cette nomination masculine aurait-elle pu attendre? Des sept nominations qui concernent des professeurs et des professeures, on note que quatre d'entre elles ont été faites alors que la nomination de personnes du milieu socio-économique était requise en même temps.

Pourquoi ne respecterait-on pas autant le processus d'élection démocratique de l'assemblée générale des professeurs et des professeures que le processus de désignation, moins bien encadré, des représentants et des représentantes du milieu socio-économique? Si les universités prennent plus de place dans l'agenda politique à la veille d'élections, le ministre aurait dû s'acquitter de ses obligations envers elles. ★

À lire

Frédéric Deschenaux



Nous vous signalons la parution d'un texte signé par Pierre Hébert, au nom du comité exécutif de la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU) qui souhaitait discuter sur la place publique le dernier docu-

ment publié par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) : « Un Québec innovant et prospère — Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation ».

Pour lire l'article :

<http://www.ledevoir.com/2007/02/08/130263.html>

Plusieurs auteurs se sont affairés depuis quelques années à décrire la « crise » de l'université au Québec¹. Les mêmes observations sont faites : l'université aurait du mal à maintenir l'essentielle distance critique avec la société et plus particulièrement avec le marché du travail. Aussi, l'université se distancierait-elle de sa mission première, qui était de produire des esprits éclairés, pour ne se consacrer qu'à former des diplômées et diplômés utiles au marché de l'emploi.

¹ Cette présentation s'inspire du compte rendu rédigé par Gilles Labelle dans la revue Recherches sociographiques à propos du livre de Pierre Hébert intitulé *La nouvelle université guerrière*.

Pierre Hébert (2001), dans son livre intitulé *La nouvelle université guerrière*, mentionne que l'université est maintenant un outil à la disposition de l'État pour se forger une place dans une économie mondialisée, paradoxalement qualifiée d'économie du « savoir ». Dans cet esprit, il ne subsiste pas un mot de la langue universitaire qui ne soit contaminé par cette nouvelle fonction de l'université. Celle-ci a désormais une « mission » et doit desservir des « clientèles étudiantes ». Soit dit en passant, ce terme est considéré comme un vocable à éviter par l'Office de la langue française, lorsqu'il est question des étudiantes et des étudiants universitaires. Il vaudrait mieux utiliser les termes « effectif étudiant » pour décrire convenablement ce groupe de personnes.

Dans cette nouvelle attitude « guerrière », l'université utilise le même vocabulaire que les entreprises privées : recrutement, positionnement, performance, compétitivité, synergie, etc. Pourtant, peu de personnes relèvent cet état de fait, encore moins le discutent.

Ainsi, Pierre Hébert, dans son texte intitulé « La " Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation " : Une mystification qui menace l'autonomie de l'université québécoise », affirme-t-il que cette nouvelle stratégie gouvernementale n'a d'autre dessein que d'asservir l'université aux intérêts du marché de l'emploi, mettant en péril la définition de l'université comme service public. À son sens, cette définition est plus que jamais à protéger. ★

Une assemblée générale spéciale sera convoquée le mercredi 21 mars en vue d'une élection à la Commission des études. Deux postes de représentants ou de représentantes des professeurs et des professeurs sont à pourvoir :

- Un nouveau poste est à pourvoir en vertu de la lettre d'entente n° 37, qui modifie la représentation du corps professoral à la Commission des études.
- Le poste présentement occupé par Régis Fortin, dont le 1^{er} mandat prendra fin le 31 mai 2007, est également à pourvoir.

Un avis de convocation vous sera acheminé.

À venir



Une réunion régulière du Conseil syndical aura lieu le mercredi 18 avril 2007. Les noms des récipiendaires de la bourse de militantisme 2007-2008 du SPPUQAR seront alors dévoilés.

Une assemblée générale statutaire aura également lieu le mercredi 18 avril 2007. Le comité exécutif du SPPUQAR y présentera son rapport annuel.

Ces deux réunions seront suivies d'un 5 à 7 aux deux campus.

Surveillez les convocations et les invitations!

Activités syndicales en bref

Louise Forest

C'est fait!



- La nouvelle composition de la Commission des études prévoit un septième poste pour les professeurs et professeures.
- Les modifications aux politiques et règlements de l'UQAR (congrés sabbatiques, perfectionnement et promotion) ont été adoptées et tiennent compte, entre autres, des congrés sabbatiques de 6 mois.
- Les protocoles d'entente entre le SPPUQAR, la Fondation de l'UQAR et l'UQAR concernant la contribution du SPPUQAR à la campagne majeure de financement ont été signés.
- Le SPPUQAR a tenu une activité d'information sur le financement universitaire.

Nous y sommes!



Les membres du SPPUQAR participent activement :

- Au comité élargi « Pour une garderie à l'UQAR » et au comité pour l'implantation d'un service de garde au Campus de Lévis;
- À la Commission des études de l'UQAR;
- Au Conseil d'administration de l'UQAR;
- Aux instances de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) : comité sur le financement universitaire, comité sur l'insertion dans la profession, Conseil fédéral;
- Au Comité de liaison intersyndical de l'UQ (CLIUQ);
- À la Table réseau UQ de négociation des régimes de retraite et d'assurances collectives;
- Au Cartel intersyndical sur les régimes de retraite et d'assurances collectives (CIRRAC);
- Au Comité réseau sur les assurances collectives (CRAC);
- Au Comité de retraite du RRUQ.

À suivre... de près!



- Le colloque de la FQPPU sur l'insertion professionnelle à l'université et la venue de Mme Nathalie Dyke qui donnera une conférence sur le même sujet à l'UQAR, en avril.
- La conciliation travail-famille :
 - le dossier des congés de maternité et des congés parentaux : harmonisation de la convention collective aux nouvelles dispositions législatives et bonifications des congés;
 - le dossier des congés à traitement différé pour responsabilités familiales.
- La reconnaissance de l'ensemble des postes de direction, codirection, direction adjointe, responsables... et des déagements afférents.

Du rêve à la réalité : colloque sur les études doctorales et les débuts de la carrière professorale universitaire les 22 et 23 mars¹

Pas évident de passer de la thèse à la permanence, comme le démontrait une étude sur *Le renouvellement du corps professoral dans les universités au Québec* publiée par la FQPPU en avril dernier. Désireuse de donner une suite à cette étude exploratoire, menée par Nathalie Dyke, la Fédération convie le milieu universitaire et toutes les personnes intéressées à ce colloque. **Du rêve à la réalité** vise à donner un portrait de la situation, tant à l'étranger qu'au Québec, et à réfléchir sur les pressions actuelles (discours sur la performance, idéologie gestionnaire...) qui ne sont pas sans transformer la culture, les règles du métier, les rapports au savoir, à l'institution, aux collègues, aux étudiantes et aux étudiants, à la société.

Trois axes seront abordés au cours du colloque :

- La préparation à la carrière et les études doctorales;
- L'entrée en poste et les premières années d'embauche;
- L'intégration, les conditions de travail, l'accès à la permanence.



Des conférencières et conférenciers du Québec, du Canada anglais et d'Europe viendront faire part de leurs plus récentes réflexions et recherches sur cette importante question.

La FQPPU compte sur la participation des étudiantes et étudiants au doctorat, des professeures et professeurs en début de carrière, mais aussi des plus chevronnés et des gestionnaires pour susciter la réflexion et poser des pistes d'actions collectives

afin d'améliorer les conditions d'accès à la carrière professorale et les premières années qui suivent.

Du rêve à la réalité : un colloque sur les études doctorales et les débuts de la carrière professorale universitaire, qui se tiendra les jeudi 22 et vendredi 23 mars 2007 à l'Hôtel Gouverneur, Place Dupuis (Montréal). ★

¹ Source : Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU).

En marge du colloque *Du rêve à la réalité*

Afin de favoriser la participation des jeunes professeurs et professeures au colloque *Du rêve à la réalité*, le SPPUQAR remboursera le coût de l'inscription aux personnes embauchées depuis le 1^{er} janvier 2000. Un service de covoiturage pourra être organisé. Contactez-nous!

Dans le courant du mois d'avril, le SPPUQAR recevra M^{me} Nathalie Dyke, auteure de l'étude :
Le renouvellement du corps professoral dans les universités au Québec
Surveillez l'invitation.

Appel de candidatures pour les bourses de militantisme 2007-2008 du SPPUQAR

Nous vous invitons à faire la promotion du programme de bourses de militantisme auprès de vos étudiants et de vos étudiantes. Ces bourses, d'une valeur totale de **10 000 \$**, visent à reconnaître la participation active et soutenue des étudiants et des étudiantes à des organismes **syndicaux** ou **parasyndicaux**, des **associations communautaires**, **mouvements de femmes**, **groupes populaires**, **organismes de solidarité nationale et internationale**.

Les formulaires pour le concours 2007-2008 sont disponibles aux **bureaux du SPPUQAR du Campus de Rimouski (E-230)** et au **guichet étudiant du Campus de Lévis (L-120)**.

En vertu d'une entente conclue dans le cadre de la campagne majeure de financement 2006-2010 de l'UQAR, les bourses seront versées par la Fondation de l'UQAR à partir d'un fonds financé par le **SPPUQAR**.

Les dossiers complets des candidats et des candidates devront parvenir au **secrétariat du SPPUQAR OU au guichet étudiant du Campus de Lévis avant le vendredi 30 mars 2007, 16 h 30**. ★

Pour plus de renseignements, contactez-nous ou consultez notre site Internet : <http://sppuqar.uqar.qc.ca/sppuqar/BoursesSPPUQAR.pdf>



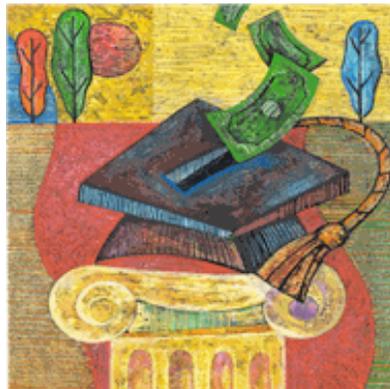
Droits de scolarité : la position du SPPUQAR

À l'heure où un large débat public s'impose, nous désirons vous rappeler que l'assemblée générale du 18 janvier 2006 a adopté une position unanime quant aux droits de scolarité. La résolution se lit comme suit :

CONSIDÉRANT que l'accès à l'enseignement supérieur doit être assuré à tous ceux et celles qui ont le désir et les aptitudes pour s'y engager;

CONSIDÉRANT qu'un niveau de scolarisation plus élevé améliore le niveau de vie de tous les citoyens et citoyennes en contribuant au développement collectif de la société québécoise;

CONSIDÉRANT qu'il est du devoir de l'État d'assurer que les étudiants et les étudiantes disposent d'un soutien financier adéquat pour terminer leurs études;



CONSIDÉRANT que les pressions pour augmenter les frais de scolarité deviennent de plus en plus fortes en raison de la stagnation du niveau de financement de base accordé aux universités;

CONSIDÉRANT que l'augmentation de l'endettement qui résulte d'une augmentation de la participation financière des étudiants et étudiantes affecte plus particulièrement les classes sociales moins favorisées, ceci à l'encontre du principe de l'accès à l'enseignement supérieur;

IL EST PROPOSÉ que toute nouvelle politique des droits de scolarité ne puisse résulter en une augmentation du niveau d'endettement en fin d'études des étudiants et des étudiantes et qu'elle s'accompagne donc d'une révision des programmes d'aide financière aux études. ★

La Ligne générale du SPPUQAR est publiée par le Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQAR
300, allée des Ursulines, Rimouski (Québec) — Tél. : 418-724-1467 — Téléc. : 418-724-1559
Courriel : sppuqar@uqar.qc.ca — Site Internet : <http://sppuqar.uqar.qc.ca/sppuqar>

Comité de publication : Régis Fortin, Jean-François Boutin, Louise Forest, Anne Giguère — Montage : Anne Giguère

Têtière : Richard Fournier — Impression : Service de l'imprimerie de l'UQAR